CRDSC SDRCC
Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada
Sport Dispute Resolution Centre of Canada

## Appel d'offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) sollicite des propositions de personnes offrant des services de consultation à titre individuel, d'entreprises ou d'équipes possédant les qualifications requises pour appuyer un examen approfondi de ses services, de sa gouvernance et de son rôle institutionnel dans le système sportif canadien.

La partie retenue mènera des recherches, des consultations auprès des parties prenantes et des analyses, dégagera des options réalisables et leurs coûts estimatifs, et aidera le groupe de travail du CRDSC à formuler des recommandations à soumettre à son conseil d'administration. L'objectif est d'appuyer une prise de décision éclairée en matière de prestation des services, d'accès, de pérennité et de gouvernance, et d'élaborer une feuille de route de mise en œuvre par étapes.

Les livrables seront rédigés en anglais; le CRDSC prendra en charge leur traduction en français séparément.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d’offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

| | |
|---|---|
| Organisme émetteur | Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) |
| Date de publication de l’appel d’offres | 23 octobre 2026 |
| Date limite de dépôt des propositions | 12 novembre 2026, à 16 h (HE)<br>Les offres doivent demeurer valides pendant 30 jours après la date limite de dépôt. |
| Questions et dépôt des propositions | applications@crdsc-sdrcc.ca<br>Date limite pour les questions : 5 novembre 2026, à 16 h (HE)<br>Dépôt par courriel uniquement : un seul fichier PDF d’au plus 5 Mo. |
| Sélection et entente | La sélection et la signature de l’entente sont visées au plus tard le 19 novembre 2026. |
| Échéancier prévu | Attribution du mandat et rencontre de démarrage pendant la semaine du 23 novembre 2026, sous réserve de la signature d’une entente. Rapport final et recommandations visés pour mars 2027. Le financement actuel doit être utilisé au plus tard le 31 mars 2027; tout travail effectué après cette date exige les autorisations écrites et les modalités de financement décrites à la section Ajustements à l’échéancier. |

## Contexte et objet

Le CRDSC souhaite renforcer l’accès à un règlement rapide, équitable et crédible des différends sportifs, améliorer la prévisibilité des coûts et l’efficience administrative, et évaluer comment sa gouvernance et son expertise peuvent mieux servir le système sportif canadien. L’examen couvre son mandat national subventionné, les services non subventionnés ou à coûts partagés, les activités de prévention, les services complémentaires ainsi que les partenariats ou les nouveaux territoires de compétence envisageables.

Les travaux doivent comparer objectivement les options réalisables, sans conclusion prédéterminée. Les recommandations peuvent porter sur des changements relevant du CRDSC et sur des changements nécessitant une intervention gouvernementale, y compris des modifications législatives. Le résultat doit appuyer les décisions du conseil d’administration et, s’il y a lieu, des propositions au gouvernement. Les constats doivent distinguer les données probantes vérifiées, les points de vue des parties prenantes, les hypothèses et les limites.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d’offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

## Groupe de travail et rôles dans le projet

Un groupe de travail de neuf membres, dont deux membres du conseil d’administration du CRDSC, supervisera l’examen, évaluera les constats et formulera des recommandations au conseil. La sélection des membres et de la personne à la présidence se fera dans le cadre d’un processus distinct, au plus tard le 19 novembre 2026. Sport Canada pourrait participer à titre d’observateur. La partie retenue sera responsable de la majeure partie des recherches, des consultations et des analyses, de la préparation des versions préliminaires des documents et du soutien à la présidence et au groupe de travail, en leur fournissant de brefs documents d’information et des options à examiner.

La partie retenue sera responsable de la qualité, de l’objectivité et de l’indépendance de l’analyse. Le groupe de travail formulera les recommandations, et le conseil d’administration conservera le pouvoir de décision dans le cadre du mandat du CRDSC. La personne désignée par le CRDSC comme responsable du projet supervisera le contrat et approuvera toute modification à la portée des travaux, au budget et à l’échéancier; le groupe de travail n’aura pas le pouvoir d’approuver des services ou des dépenses supplémentaires.

## Portée du projet

### Évaluation des besoins, accès et fonctionnement actuel

- Examiner les données existantes du CRDSC sur les demandes de renseignements, les dossiers, les délais, les coûts, la compétence et les obstacles procéduraux. Préciser les données nécessaires à l’examen, recommander une période d’analyse appropriée et signaler toute lacune ou limite susceptible d’influer sur les constats. Consulter un échantillon proposé et justifié de la clientèle actuelle, passée et potentielle des services de règlement des différends, d’organisations sportives aux niveaux national, provincial, territorial et communautaire, de membres de la liste de spécialistes du règlement des différends, d’avocates et d’avocats et de partenaires pertinents. Inclure les perspectives des athlètes et préciser clairement l’étendue et les limites de l’échantillon de consultation. Les consultations doivent permettre aux personnes ayant recours aux services et aux athlètes de contribuer indépendamment de leurs organisations sportives. Évaluer les besoins non comblés, les obstacles à l’accès aux services, les raisons pour lesquelles les demandes de renseignements ne mènent pas à l’ouverture de dossiers, ainsi que les différences dans les besoins et les expériences de la clientèle des services subventionnés et des autres services. L’accès aux renseignements sur les dossiers et aux données de consultation est assujetti à leur disponibilité et aux mesures de confidentialité applicables.

La méthode d’échantillonnage et les profils des personnes participantes proposés seront examinés avec le groupe de travail et approuvés par la personne responsable du projet au CRDSC, dans les limites de la portée des travaux et du budget convenus. Au sein de l’échantillon convenu et lorsque des données probantes sont disponibles, tenir compte des expériences liées à des procédures terminées, à des dossiers retirés ou à des règlements informels, ainsi que des situations où des personnes n’ont pas entrepris ou poursuivi un processus en raison d’obstacles perçus.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d'offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

## Portée du projet

### Prestation des services, procédures et pérennité

- Évaluer les processus du CRDSC de prise en charge initiale des dossiers, de triage, de médiation, d'arbitrage et de règlement simplifié des différends, y compris les circonstances nécessitant des procédures plus formelles et les responsabilités respectives du personnel, notamment des gestionnaires de dossiers, et des membres de la liste. Examiner les règles de compétence et d'accès, l'équité procédurale, la confidentialité, les pratiques de publication et les divulgations non autorisées. Évaluer l'expertise, la sélection, la diversité et la spécialisation des membres de la liste. Dégager des améliorations concrètes et leurs effets possibles sur l'accès des personnes participantes, l'indépendance, la qualité des services et la capacité administrative.
- Examiner d'autres structures tarifaires, notamment des forfaits, des ententes de partage des coûts et des modèles de rémunération, tout en considérant quels services devraient demeurer gratuits. Évaluer les coûts opérationnels ainsi que les sources de financement et de revenus compatibles avec l'indépendance et l'accès. Pour les scénarios prioritaires, estimer les coûts de mise en œuvre et les coûts récurrents, les besoins en ressources et les revenus potentiels. Préciser clairement les hypothèses relatives à la demande, au nombre de dossiers et à la participation du personnel et des membres de la liste, et évaluer comment leur variation pourrait influer sur la pérennité et l'abordabilité. Distinguer les estimations étayées par les données probantes disponibles de celles qui nécessitent une validation supplémentaire.
- Évaluer des modèles de prestation différenciés, partagés ou mutualisés, notamment en matière de facilitation, d'orientation et d'intervention précoce. Pour les processus simplifiés, préciser les services inclus, les paramètres procéduraux proportionnés, les critères de passage à des procédures plus complètes et les modalités de contrôle des coûts et de facturation prévisible. Indiquer toute modification plus générale au Code canadien de règlement des différends sportifs nécessaire pour soutenir les modèles proposés, en tenant compte des travaux de révision menés en parallèle.

### Gouvernance et cadre institutionnel

- Évaluer le cadre du CRDSC prévu par la Loi sur l'activité physique et le sport, en distinguant les obligations légales des normes d'application volontaire et des pratiques recommandées. Utiliser comme points de comparaison les exigences de gouvernance applicables aux organismes nationaux de sport et aux organismes multisports, le Code de gouvernance du sport canadien et d'autres pratiques exemplaires pertinentes, tout en reconnaissant le rôle institutionnel distinct du CRDSC. Examiner les processus de nomination, la composition du conseil d'administration et la durée des mandats, l'indépendance, la représentation des athlètes, la diversité, la structure des comités, l'évaluation du conseil et la reddition de comptes. Préciser les pouvoirs et les processus nécessaires à la mise en œuvre des changements proposés, en distinguant clairement les mesures relevant du CRDSC, celles exigeant des modifications aux directives ministérielles et celles nécessitant des modifications législatives.
- Tenir compte des réformes pertinentes du système sportif, notamment des travaux et des recommandations de la Commission sur l'avenir du sport au Canada, selon leur disponibilité, ainsi que des travaux parallèles signalés par le personnel du CRDSC. Évaluer comment les changements proposés pourraient améliorer la coordination entre les organisations sportives et entre les niveaux national, provincial, territorial, local et communautaire, et réduire la fragmentation des mécanismes de règlement des différends.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d’offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

## Portée du projet

### Prévention, services complémentaires et partenariats

- Évaluer le Centre de ressources pour la prévention des différends, les outils pratiques, les initiatives de formation et les services de soutien aux organisations sportives. Explorer les possibilités d’offrir des services complémentaires d’expertise, comme des examens de la gouvernance et des politiques, des vérifications préalables et des examens des processus de discipline et d’appel, ainsi que des partenariats professionnels, notamment des modèles de services bénévoles ou à moindre coût. Définir l’objet et la clientèle visée des services retenus; évaluer la demande, la valeur ajoutée, la qualité, la tarification, les responsabilités et les besoins en ressources. Cerner les considérations liées à l’expertise professionnelle, à la confidentialité, aux conflits d’intérêts et à la responsabilité juridique, et recommander des mesures appropriées pour maintenir une séparation claire entre les fonctions consultatives et juridictionnelles. Examiner comment l’expertise des membres de la liste pourrait soutenir ces services sous la supervision du CRDSC, notamment dans le cadre de mandats de Sport Canada ou de contrats conclus directement avec des organisations, et évaluer leur valeur ajoutée par rapport aux services existants du secteur privé.

### Services spécialisés et autres territoires de compétence

- Explorer les possibilités de créer des chambres spécialisées et d’offrir des services de règlement des différends ou d’administration de tribunaux à d’autres sports, instances ou territoires de compétence, au Canada ou à l’étranger. Évaluer la demande potentielle, la compatibilité avec le mandat, la capacité organisationnelle, la pérennité financière, l’indépendance et les exigences de reconnaissance applicables. Indiquer les possibilités auxquelles donner suite, celles à reporter et celles à écarter, en justifiant chaque recommandation par des données probantes. Réaliser une évaluation plus détaillée des possibilités prioritaires, selon ce qui aura été convenu avec le groupe de travail et confirmé par la personne responsable du projet au CRDSC, dans les limites de la portée des travaux et du budget approuvés. Préciser les études de faisabilité ou les examens juridiques supplémentaires nécessaires avant la mise en œuvre.

### Modèles comparables, scénarios et recommandations

- Examiner une sélection justifiée de modèles pertinents au Canada et à l’international, dans le sport et d’autres secteurs. Comparer les scénarios prioritaires au modèle actuel du CRDSC quant à leurs conséquences juridiques, financières, opérationnelles et institutionnelles, notamment les besoins en ressources, les risques et les effets possibles sur la clientèle actuelle et potentielle. Expliquer la pertinence de chaque modèle et préciser toute limite à son application dans le contexte du CRDSC. Élaborer des recommandations concrètes fondées sur des données probantes et une feuille de route de mise en œuvre par étapes, en précisant les priorités, les coûts estimatifs, les responsables, les dépendances, les instances décisionnelles, les partenaires possibles et les approbations gouvernementales requises. Évaluer les effets probables de chaque scénario et recommandation sur l’accessibilité, la rapidité, l’équité procédurale, l’indépendance et l’abordabilité pour la clientèle actuelle et potentielle. Pour les services de règlement des différends, évaluer également la capacité de la clientèle d’obtenir une réparation effective. Indiquer les étapes possibles de mise en œuvre à partir de 2027-2028 et pour les années suivantes, ainsi que des mesures appropriées pour suivre les progrès et évaluer les résultats.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d’offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

## Portée du projet

### Modèles comparables, scénarios et recommandations

- Les soumissionnaires doivent proposer une méthode appropriée et proportionnée, en justifiant l’échantillon de consultation, le nombre de modèles comparables et de scénarios proposés ainsi que la profondeur de l’analyse. Traiter les six volets, en distinguant l’examen initial de l’analyse détaillée et en expliquant comment les priorités seront établies. Confirmer les priorités lors de la rencontre de démarrage, dans les limites de la portée des travaux et du budget convenus. Les soumissionnaires doivent préciser les lacunes prévues dans les données probantes, les principales hypothèses ainsi que les renseignements et le soutien nécessaires du CRDSC. L’évaluation pourra s’appuyer sur les travaux parallèles signalés par le CRDSC, notamment l’examen des mécanismes d’appel internes et les révisions ciblées du Code canadien de règlement des différends sportifs, tout en évitant le dédoublement de ces activités.

## Livrables et échéancier

| Échéance prévue | Livrable ou étape du projet |
|---|---|
| Semaine du 23 novembre 2026 | Attribution du mandat et rencontre de démarrage avec le CRDSC et le groupe de travail, sous réserve de la signature d’une entente. Confirmer un plan de travail couvrant les priorités des six volets, les méthodes, l’échantillon de consultation, les comparaisons et les scénarios, les rencontres, les contributions du personnel du CRDSC, les mesures de protection des données, les périodes de révision, le soutien à la révision de la traduction et les dates précises de remise des rapports. |
| Novembre 2026 à janvier 2027 | Recherche et consultations. Remettre un bref rapport de constats intermédiaires sur les besoins, le fonctionnement actuel, les modèles comparables retenus et les premières questions de gouvernance, en précisant les sources, l’étendue des consultations et les limites des données probantes. Présenter les constats au groupe de travail, fournir de brefs comptes rendus de l’avancement et signaler les lacunes ou les retards. |
| Février à mars 2027<br>Date de remise du projet de rapport à convenir lors de la rencontre de démarrage | Présenter et mettre à l’épreuve les scénarios, les coûts estimatifs, les options de gouvernance et les possibilités retenues avec le groupe de travail. Remettre un projet de rapport complet couvrant les six volets et les recommandations proposées suffisamment tôt pour permettre une révision fondée sur des commentaires regroupés, les modifications et la présentation finale dans l’échéancier prévu. |
| Mars 2027<br>Cible pour le rapport final<br>Échéance de financement au 31 mars | Rapport final comprenant un sommaire, les données probantes et les limites, une comparaison des scénarios prioritaires et des coûts estimatifs, des recommandations classées par ordre de priorité et une feuille de route de mise en œuvre par étapes. Distinguer les constats et les recommandations de la partie retenue des recommandations du groupe de travail et consigner les divergences de fond. Fournir le rapport final, les documents d’analyse à l’appui et une brève synthèse du traitement des commentaires de fond reçus lors de la révision. Présenter les résultats au conseil d’administration et au groupe de travail. |

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d'offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

## Livrables et échéancier

Proposer des dates intermédiaires précises et des périodes de révision, en prévoyant le temps nécessaire pour les commentaires regroupés, les modifications, la présentation finale et les précisions demandées lors de la révision de la traduction. Remettre les rapports en format MS Word modifiable et en format PDF, ainsi que les tableaux d'analyse et les documents de présentation en format modifiable. Fournir le rapport final révisé en version sans marques de révision et en version avec suivi des modifications. Les honoraires forfaitaires doivent comprendre la préparation des rencontres et la participation à celles-ci selon la fréquence proposée, un cycle de révision du projet de rapport à partir de commentaires regroupés, les modifications à apporter au rapport final, la présentation finale, le temps raisonnablement nécessaire pour répondre aux questions de fond soulevées lors de la révision de la traduction et la correction des erreurs relevées pendant la validation.

### Ajustements à l'échéancier

- La remise du rapport final est visée pour mars 2027; des retards peuvent découler des consultations, des délibérations ou de la révision. Le financement actuel doit être utilisé au plus tard le 31 mars 2027. Le plan de travail proposé doit prévoir l'achèvement de toutes les activités et de tous les livrables financés au plus tard à cette échéance et comprendre un plan de rechange si l'examen complet ne peut être terminé comme prévu. Signaler rapidement les risques et préciser les travaux touchés, leur coût et la réponse proposée. Toute prolongation doit recevoir l'approbation écrite préalable de la personne responsable du projet au CRDSC, y compris une entente sur les étapes révisées, les travaux restant à réaliser, les honoraires supplémentaires éventuels et les modalités de financement confirmées. Les travaux entrepris après le 31 mars 2027 ne peuvent être imputés à l'enveloppe de financement actuelle ni entrepris en présumant d'un financement futur. Le seul report d'une date n'autorise pas en soi des services ou des honoraires supplémentaires.

## Modalités de travail et limites du mandat

Les rencontres du groupe de travail devraient avoir lieu environ toutes les trois semaines, principalement en mode virtuel; une ou deux rencontres en personne pourraient être tenues avec l'autorisation écrite préalable du CRDSC. La partie retenue sera responsable de préparer de brefs documents avant les rencontres, de soutenir les échanges à la demande de la présidence et d'intégrer les commentaires regroupés. Elle doit préciser le nombre de rencontres du groupe de travail, de séances de démarrage et de présentations finales compris dans les honoraires forfaitaires, ainsi que le travail de préparation et de suivi correspondant. La proposition doit préciser si les rencontres en personne proposées remplaceraient des rencontres virtuelles ou s'y ajouteraient.

Le CRDSC désignera une personne responsable du projet, fournira les documents et les données opérationnelles disponibles, facilitera les contacts, coordonnera les contributions du personnel et regroupera les commentaires de révision avec la présidence du groupe de travail. Il sera responsable de la sélection des membres du groupe, des ententes, des honoraires des membres et de l'organisation des déplacements, qui seront gérés séparément du contrat de la partie retenue. Celle-ci demeurera responsable de réaliser les recherches, les consultations, les analyses et les livrables convenus. La personne responsable du projet au CRDSC examinera et approuvera les livrables afin de s'assurer de leur conformité à la portée des travaux convenue, aux exigences en matière de données probantes et aux critères d'exhaustivité. L'acceptation n'exige pas que le CRDSC ou le groupe de travail approuve les constats ou les recommandations de la partie retenue.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d’offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

## Modalités de travail et limites du mandat

Les activités du groupe de travail et les livrables seront en anglais. Les consultations doivent permettre la participation en anglais et en français. La partie retenue doit expliquer comment la participation dans les deux langues sera soutenue et préciser toute aide nécessaire du CRDSC. Celui-ci prendra en charge la traduction en français séparément. Le budget et l’échéancier proposés doivent prévoir le temps raisonnablement nécessaire pour répondre aux questions de fond soulevées lors de la révision de la traduction. Les dates correspondantes seront confirmées lors de la rencontre de démarrage, et tout travail après le 31 mars sera régi par la section Ajustements à l’échéancier.

Le présent mandat se limite à l’évaluation, à l’analyse des options et à l’élaboration de recommandations. La mise en œuvre de nouveaux services, la négociation d’ententes de partenariat, la rédaction de modifications au Code canadien de règlement des différends sportifs et la préparation de modifications législatives sont exclues de la portée des travaux. La partie retenue doit signaler tout travail dépassant le mandat convenu et obtenir l’autorisation préalable du CRDSC avant de l’entreprendre. Tout service supplémentaire exige l’autorisation écrite préalable du CRDSC et une entente sur la portée, le prix, les délais et le financement.

## Qualifications

- Expérience démontrée en examen d’organisations ou de services, en recherche qualitative, en consultation des parties prenantes et en analyse comparative, et capacité de formuler des recommandations concrètes étayées par des données probantes.
- Connaissance de la gouvernance du sport canadien et du règlement des différends, avec accès à l’expertise juridique, financière et opérationnelle nécessaire pour évaluer les options proposées.
- Capacité de travailler efficacement et en collaboration avec le personnel du CRDSC et un groupe de travail externe, de faciliter les échanges, d’expliquer les choix, de gérer les divergences de points de vue et de respecter les étapes convenues.
- Capacité de soutenir les consultations en anglais et en français et de collaborer au processus de révision de la traduction du CRDSC. Indiquer les compétences linguistiques de l’équipe proposée et tout soutien nécessaire.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d’offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

## Contenu des propositions et tarification

Présenter une proposition concise, de préférence d’au plus huit pages, à l’exclusion des curriculum vitæ, des références et des exemples de travaux. Joindre le curriculum vitæ de chaque personne proposée et au moins un court exemple de travail pertinent pouvant être communiqué sans compromettre la confidentialité. La proposition doit comprendre les éléments suivants :

- **Compréhension et démarche :** Proposer une méthode concrète couvrant les six volets, les consultations, la recherche comparative, l’analyse des scénarios et l’analyse financière ainsi que le soutien au groupe de travail. Préciser et justifier le nombre et les profils des organisations et des personnes ayant recours aux services qui seront consultées, les modèles comparables et les scénarios proposés ainsi que la profondeur de chaque analyse. Expliquer comment les données probantes seront obtenues, indiquer les langues et les limites des consultations et distinguer l’examen initial de l’étude détaillée.

- **Expérience pertinente et personnel :** Décrire l’expérience pertinente dans des travaux comparables d’examen organisationnel, de gouvernance ou de règlement des différends et fournir les coordonnées de deux personnes de référence. Indiquer qui sera responsable du projet, les rôles, les qualifications et la disponibilité de chaque membre de l’équipe ainsi que toute ressource en sous-traitance. Préciser qui sera responsable des analyses juridiques et financières et expliquer comment cette expertise sera intégrée à l’examen.

- **Échéancier et soutien du personnel :** Fournir un plan de travail détaillé précisant les principales étapes, le nombre estimatif de jours ou d’heures consacrés à chaque tâche et par chaque membre de l’équipe, les hypothèses relatives aux rencontres et aux processus de révision, ainsi que le soutien précis attendu du personnel du CRDSC. Confirmer la disponibilité de la rencontre de démarrage jusqu’en mars 2027. Décrire un plan de rechange respectant l’échéance de financement du 31 mars 2027, indiquer toute disponibilité pour une prolongation autorisée séparément et expliquer les principaux risques et hypothèses liés à l’exécution du mandat.

- **Honoraires et dépenses :** Proposer des honoraires professionnels forfaitaires pour tous les services requis, ventilés par volet ou par livrable, avec une estimation du travail nécessaire et les hypothèses relatives aux rencontres, aux révisions et aux demandes de précisions liées à la révision de la traduction. Détailler séparément les dépenses prévues et les taxes applicables et fournir le coût total proposé en dollars canadiens. Les honoraires forfaitaires doivent comprendre toutes les recherches, les consultations, les rencontres virtuelles, les révisions, les documents d’analyse et la présentation finale requis. Les outils de consultation, les services de transcription et tous les autres coûts prévus doivent être détaillés, en indiquant zéro ou « inclus », selon le cas.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d’offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

## Contenu des propositions et tarification

- **Rencontres en personne et services supplémentaires :** Fournir des estimations de coûts distinctes pour une ou deux rencontres éventuelles en personne, y compris les honoraires professionnels supplémentaires, les frais de déplacement et les dépenses connexes de la partie retenue et de l’équipe proposée. Préciser si chaque rencontre en personne remplacerait une rencontre virtuelle prévue ou s’y ajouterait. Le CRDSC gérera séparément les honoraires et les frais de déplacement des membres du groupe de travail. Fournir les tarifs des rencontres ou des services supplémentaires qui pourraient être nécessaires pendant une prolongation autorisée et chiffrer séparément les services facultatifs. Tous les frais de déplacement et les services supplémentaires exigent l’autorisation écrite préalable du CRDSC. Les services facultatifs ne doivent ni réduire la portée des travaux requis ni se substituer à ceux-ci.
- **Conflits d’intérêts et restrictions :** Les soumissionnaires doivent déclarer tout conflit d’intérêts réel, potentiel ou apparent, notamment les mandats, fonctions ou relations actuels ou récents qui pourraient raisonnablement compromettre, ou sembler compromettre, l’indépendance dans l’exécution du présent mandat. Cela comprend les relations mettant en cause le CRDSC, Sport Canada, les organisations ou les prestataires de services faisant l’objet de l’examen et les procédures pertinentes de règlement des différends. Les soumissionnaires doivent décrire toute mesure proposée pour traiter les conflits relevés. Le CRDSC déterminera si une situation déclarée peut être gérée, exige des mesures d’atténuation ou rend une proposition inadmissible. Les soumissionnaires doivent également déclarer toute restriction touchant la disponibilité, le recours à la sous-traitance ou l’utilisation des travaux produits.

Tous les services nécessaires pour réaliser l’évaluation proposée, soutenir le groupe de travail, préparer les versions révisées et assurer la présentation finale, y compris les demandes de précisions liées à la révision de la traduction, doivent être compris dans le prix de base. Les soumissionnaires doivent préciser les hypothèses importantes et expliquer leurs effets possibles sur la portée des travaux, le travail nécessaire, les coûts et l’échéancier. Le CRDSC se réserve le droit de clarifier ou de négocier la portée des travaux et le budget conformément à son processus d’approvisionnement. Toute modification après l’attribution du contrat exigera l’autorisation écrite préalable du CRDSC.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d’offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la pérennité du CRDSC

## Évaluation et attribution du contrat

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- Adéquation avec la portée des travaux, les livrables et l’échéancier, y compris la pertinence et la faisabilité de la méthode et du soutien au groupe de travail.
- Expérience pertinente et réputation de la personne, de l’entreprise ou de l’équipe au regard du mandat.
- Qualifications professionnelles des personnes affectées au projet.
- Caractère concurrentiel du coût et du niveau des services, y compris les hypothèses de tarification.

Le CRDSC pourra mener des entrevues avec les parties ayant franchi l’étape de présélection, communiquer avec les personnes de référence dont les coordonnées ont été fournies et solliciter d’autres références raisonnablement connues du CRDSC. Il se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier, de suspendre, d’annuler ou de relancer le présent appel d’offres, de rejeter une ou plusieurs propositions ou la totalité de celles-ci, et de négocier la portée et les prix avec une ou plusieurs parties soumissionnaires conformément à son processus d’approvisionnement. La publication du présent appel d’offres n’oblige pas le CRDSC à attribuer un contrat. Toute attribution sera assujettie aux approbations internes du CRDSC et à la signature d’une entente écrite. Les paiements seront liés à l’achèvement satisfaisant et à l’acceptation des livrables convenus.

La partie retenue et l’ensemble des membres de l’équipe proposée pour le projet, y compris les ressources en sous-traitance, devront se soumettre, avant le début des travaux, à une vérification des antécédents judiciaires jugée satisfaisante par le CRDSC. Toutes les vérifications seront effectuées conformément aux lois applicables et aux exigences en matière de protection de la vie privée.

## Droits et confidentialité

La partie retenue doit protéger tous les renseignements confidentiels et non publics obtenus pendant le mandat, y compris après son achèvement ou sa résiliation. Le consentement éclairé des personnes participant aux consultations doit être obtenu, et les constats doivent être présentés de manière anonymisée, sauf si l’identification a été expressément autorisée. Le plan de travail proposé doit présenter les mesures prévues pour le traitement sécurisé des dossiers et des renseignements recueillis lors des consultations. Les exigences relatives à l’accès aux données, à leur conservation et à leur restitution ou à leur destruction seront établies dans le contrat. La partie retenue doit déclarer rapidement tout nouveau conflit d’intérêts réel ou apparent ou toute modification à un conflit existant et respecter les mesures de protection convenues.

Le plan de travail proposé doit expliquer la démarche de recrutement indépendant des personnes ayant recours aux services et des athlètes. Les organisations sportives et les autres institutions participantes peuvent diffuser des invitations ou suggérer des contacts, mais ne doivent ni choisir les personnes ou les athlètes qui peuvent participer ni filtrer leurs réponses. La partie retenue doit offrir aux personnes un moyen direct et confidentiel de manifester leur intérêt à participer.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026

Appel d’offres

# Examen indépendant du mandat, de la prestation des services et de la viabilité du CRDSC

## Droits et confidentialité

Tous les livrables provisoires et finaux, documents de travail, notes de recherche, notes d’analyse et documents connexes préparés dans le cadre du contrat deviendront la propriété exclusive du CRDSC dès leur paiement. Le contrat garantira au CRDSC le droit d’utiliser ces documents, de les communiquer à Sport Canada, de les reproduire, de les traduire et de les publier, sous réserve de la confidentialité et des droits préexistants ou de tiers ayant été déclarés. La proposition doit préciser ces droits et toute restriction; le contrat doit garantir les autorisations dont le CRDSC a besoin pour ces utilisations.

Les propositions seront conservées par le CRDSC et ne seront pas retournées. Identifier les éléments de la proposition protégés par des droits exclusifs ou de nature confidentielle et expliquer la protection demandée.

## Questions et dépôt des propositions

Une description détaillée du projet est disponible sur demande. Les personnes ou les organisations qui envisagent de soumissionner peuvent en obtenir une copie en écrivant à applications@crdsc-sdrcc.ca.

Transmettre les questions à applications@crdsc-sdrcc.ca au plus tard le 5 novembre 2026 à 16 h (HE). Les réponses et toute modification à l’appel d’offres seront communiquées par écrit à l’ensemble des soumissionnaires ayant manifesté un intérêt et dont le CRDSC a connaissance.

Transmettre la proposition uniquement par courriel à applications@crdsc-sdrcc.ca, en un seul fichier PDF d’au plus 5 Mo, de manière à ce qu’elle soit reçue au plus tard le 12 novembre 2026 à 16 h (HE). Les offres doivent demeurer valides pendant 30 jours après la date limite de dépôt. Les frais de préparation de la proposition sont à la charge de la partie soumissionnaire.

Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)
6400, avenue Auteuil, Bureau 245
Brossard (Québec) J4Z 3P5

23 octobre 2026